

MYOSAN MAX

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	MYOSAN MAX
Autres moyens d'identification	Désinfectant
Autres identifications	6150
Usage recommandé	Désinfectant.
Restrictions d'utilisation	Pour usage industriel et institutionnel seulement.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Lalema inc., 11450 Sherbrooke Street East, Montreal East, Quebec, H1B 1C1, 514.645.2753, www.lalema.com
Numéro de téléphone d'urgence	Centre antipoison du Québec, 1.800.463.5060 Canutec, +1 613.996.6666, 24/7
Numéro de la FDS	0319

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers

Sans objet.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient pas d'ingrédients nocifs. Mélange :

Notes

Ce produit n'est pas réglementé par la Loi sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Aucune mesure n'est nécessaire. Si une irritation de la peau se manifeste ou s'accroît, cesser l'utilisation du produit. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Consulter un médecin si des rougeurs persistent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si facile à faire, retirer les verres de contact. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Tous symptômes et effets importants additionnels sont décrits à la section 11: Données toxicologiques.

Identificateur du produit : MYOSAN MAX - Ver. 1

FDS No. : 0319

Date de préparation : le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée : le 04 juin, 2021

Page 01 de 05

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Aucun connu.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Aucune information disponible.

Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Rincer la zone du déversement.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Douches, douches oculaires et système de ventilation adéquat.

Mesures de protection individuelle

Identificateur du produit : MYOSAN MAX - Ver. 1

Date de préparation : le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée : le 04 juin, 2021

FDS No. : 0319

Page 02 de 05

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Non requis. Toutefois, porter des gants est une bonne pratique de travail.

Protection des voies respiratoires

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépasser les valeurs limites d'exposition.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Liquide vert légère.
Odeur	Non parfumé
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	9.7 - 12.3
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); ~ 0 °C (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	~ 100 °C
Point d'éclair	> 100 °C (212 °F)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.985 - 1.015
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Températures extrêmes. Directement exposé à la lumière du soleil.

Matériaux incompatibles

Identificateur du produit : MYOSAN MAX - Ver. 1

Date de préparation : le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée : le 04 juin, 2021

FDS No. : 0319

Page 03 de 05

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

Corrosion/Irritation cutanée

un contact avec la peau peut causer une légère irritation chez certaines personnes.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Canada

Autre liste de réglementation canadienne

DIN: 02511789

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Laboratoire Lalema inc.

Identificateur du produit : MYOSAN MAX - Ver. 1

Date de préparation : le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée : le 04 juin, 2021

FDS No. : 0319

Page 04 de 05

Date de préparation le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée le 04 juin, 2021

Avis Les informations ci-dessus ne peuvent être reproduites sans notre autorisation écrite. Elles sont basées sur des expériences et sont de sources que nous croyons sûres. Puisque l'utilisation de ce produit est hors de notre contrôle, notre seule obligation se limite au remplacement de toute quantité de ce produit qui sera jugée défectueuse. Nous ne pouvons assumer la moindre responsabilité ou le moindre risque quant aux résultats obtenus et aux dommages dépassant le prix d'achat du produit qui ne comprend pas la main-d'oeuvre et tous les dommages indirects résultant de l'utilisation de ce produit. C'est à l'utilisateur seul qu'incombe de s'assurer de la convenance du produit quelle que soit l'utilisation qu'il en fasse.

Identificateur du produit : MYOSAN MAX - Ver. 1

FDS No. : 0319

Date de préparation : le 04 juin, 2021

Date de la plus récente version révisée : le 04 juin, 2021

Page 05 de 05